

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. – NIVEAUX

1.1 - Classes : CI et CP		1.2 - Classes : CE1 et CE2	
Frais généraux	11.500 F	Frais généraux	11.500 F
APE	1.000 F (maximum : 3.000 F)	APE	1.000 F (maximum : 3.000 F)
Acompte uniforme à l'inscription	5.500 F	Acompte uniforme à l'inscription	5.500 F
Mois d'octobre	11.500 F	Mois d'octobre	12.500 F
Montant à payer à l'inscription : 29.500 F		Montant à payer à l'inscription : 30.500 F	
Scol. Nov. et Déc. : 16.500 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes unifor.		Scol. Nov. et Déc. : 17.500 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes unifor.	
Scolarité de Janvier à Mai : 13.800 F / Mois		Scolarité de Janvier à Mai : 15.000 F / Mois	

1.3 - Classe : CM1		1.4 - Classe : CM2	
Frais généraux	12.500 F	Frais généraux	12.500 F
APE	1.000 F (maximum : 3.000 F)	APE	1.000 F (maximum : 3.000 F)
Acompte uniforme à l'inscription	5.500 F	Acompte uniforme à l'inscription	5.500 F
Mois d'octobre	12.500 F	Mois d'octobre	13.500 F
Montant à payer à l'inscription : 31.500 F		Montant à payer à l'inscription : 32.500 F	
Scol. Nov. et Déc. : 17.500 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes unif.		Scol. Nov. et Déc. : 18.500 F / Mois dont 2 ^e et 3 ^e acomptes unif.	
Scolarité de Janvier à Mai : 15.000 F / Mois		Scolarité de Janvier à Mai : 16.200 F / Mois	

Remarques :

A. La réduction ne concerne que les mois (Octobre à Juin).

B. Sont obligatoires à l'inscription : les frais généraux – la cotisation de l'Association des Parents d'Elèves (APE) – l'acompte de l'uniforme en octobre – l'inscription à l'informatique – la scolarité d'octobre – la scolarité de l'informatique (octobre).

C. Toute somme versée à quelque titre que ce soit ne peut faire l'objet de remboursement.

D. Fournitures scolaires : 01 rame de papiers par élève.

II. - INSCRIPTION ET REINSCRIPTION : 2025-2026

2.1 - Classe : CI

Admission des élèves	* Pour le CI, démarrage des inscriptions : le 1^{er} juin 2025. * Aucune place ne sera réservée au-delà du 05 août 2025.	Pièces à fournir * Extrait de naissance. * Copie de la carte d'identité nationale du parent (obligatoire).
----------------------	--	--

2.2 - Classes : CI, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Reinscription	Aucune place ne sera réservée au-delà du 05 août 2025.	Pièces à fournir * Relevé de notes du 3^e trimestre de 2024-2025. * Copie de la carte d'identité nationale du parent (obligatoire).
Admission des nouveaux élèves	* Du 1^{er} juillet au 30 sept. 2025 (délai de rigueur). * Examen d'entrée et Examen de passage possibles * Inscription impérative 03 jours au plus tard après les résultats des examens. NB : Voir tarifs au recto.	Composition du dossier de transfert * Certificat de scolarité * Extrait de naissance. * Copie de la carte d'identité nationale du parent (obligatoire)

III. - TENUES SCOLAIRES OBLIGATOIRES

Du CI au CM2	:	02 chemises, 01 pantalon ou 01 jupe et 01 maillot + 01 culotte	15.500 F
--------------	---	--	----------

IV. - ARTICLES INDIVIDUELS SUPPLEMENTAIRES SUR DEMANDE

Nombre	DESIGNATION	PRIX	OBSERVATIONS
01	Pantalon ou jupe	4 000 F	Achat au comptant sur demande
01	Chemise	4 000 F	//
01	Maillot + Culotte	3 500 F	//

Informations importantes, à lire attentivement en tant que partie intégrante du contrat d'inscription.

- * La cotisation pour l'Association des Parents d'Elèves (APE) est obligatoire à raison de 1 000 F par élève.
- * La présence du parent et le dépôt de la copie de sa pièce d'identité sont obligatoires pour l'inscription de son enfant.
- * Tout dossier incomplet à l'inscription sera refusé.
- * L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'établissement.
- * Les mensualités sont payables d'avance, au plus tard le 05 de chaque mois. Le mois de juin est payé en 05 tranches en raison d'1/5 par mois du 05 janvier au 05 mai.
- * Toutes les mensualités sont dues en totalité même en cas de démission, d'absence ou d'exclusion de l'enfant.
- * Les paiements se font uniquement à la caisse, contre reçu. La Direction décline toute responsabilité en cas de recours à des tierces personnes.
- * Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire pour tous les élèves. Ces uniformes et tenues doivent être en bon état et ne devront être modifiés en aucune façon sur décision de l'élève lui-même, sous peine de non admission de l'intéressé(e) dans l'établissement.
- * Pour chaque classe, il existe une liste de manuels scolaires obligatoires payables au comptant.
- * Les mensualités à payer par mois sont au recto.
- * En dehors des sorties spécifiques selon les classes, deux sorties pédagogiques obligatoires, sont prévues dans l'année, à raison d'une sortie par semestre : les dates, modalités et conditions de participation y afférentes seront portées à temps à la connaissance des élèves et de leurs parents.

Cours de vacances : du lundi 18 août au vendredi 12 septembre 2025

Le Groupe Les Pédagogues, fidèle à la Culture de l'Excellence et de la citoyenneté active, vous remercie de votre confiance.